



Pipeline of PPP projects in Tunisia



17



Rénovation et extension du port de plaisance de Sidi-Bousaid

Présentation générale du projet

L'Etat Tunisien envisage de donner en concession l'aménagement, l'extension, la construction et l'exploitation du domaine public maritime du port de plaisance de Sidi Bousaid.

L'aménagement, l'extension et la construction incluent la réhabilitation des composantes portuaires existantes, l'extension des ouvrages de protection maritimes et l'augmentation de la capacité d'accueil selon l'étude élaborée par le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat ainsi que l'aménagement de l'espace terrestre du port destiné aux activités de loisirs et d'animation. Le coût total du projet est de 50 millions TND

La surface totale du domaine public portuaire est de 6.24 ha répartie en deux parties :

- La partie terrestre : 2.89 ha comprenant 1 café / 9 bureaux administratifs (direction du port, garde national, douane...) / 4 locaux commerciaux / 3 logements / 2 blocs sanitaires avec douches / air de carénage / club nautique / Ecole de voile / station de service.
- Le plan d'eau : 3.35 ha avec une capacité de 413 anneaux et un espace pêche représentant 5% du total des anneaux exploités.

Justification du projet

Le projet a un fort potentiel de développement dû à l'expansion de la navigation de plaisance en général et en méditerranée en particulier, conjuguée à la saturation des ports européens (besoin de 54 000 anneaux en France). La Tunisie bénéficie de la proximité des trois grand marchés de la plaisance : la France, l'Italie et l'Espagne (80 % de l'activité nautique en méditerranée).

Les atouts du Port de Sidi Bousaid sont:

- Port bien abrité et conditions de navigation favorables 300 jours par an.
- Emplacement fortement sécurisé de par sa proximité des institutions suprêmes de l'Etat.
- Proximité du centre-ville de Tunis.
- Proximité d'un aéroport international et d'un port de commerce.
- Proximité des zones touristiques les plus animés de la Tunisie (Gammarth, ville de sidi BouSaid; station touristique Hammamet sud)
- Entouré par des sites culturels et archéologiques.



Cadre légal et institutionnel

- Loi n° 2008 23 du 01 avril 2008 relatif au régime des concessions.
- Loi 2009-48 du 08 juillet 2009 portant promulgation du code des ports maritimes.
- Décret n° 2010 1753 du 19 juillet 2010 portant conditions et procédures d'octroi des concessions.

Dans le cadre de cette concession, l'ensemble du domaine public sera confié au concessionnaire par l'Office national du tourisme relevant du Ministère du tourisme et de l'artisanat.

Le contrat de PPP sera régi par le code maritime et les décrets sur les procédures et règlements relatifs aux concessions.

Périmètre fonctionnel

Fonctions du port de plaisance et activités induites :

- Gestion portuaire: gestion des anneaux et des bateaux/manutention et carénage/ravitaillement et services directs.
- Centre d'attraction commercial et urbain : plateforme pour les industries nautiques.
- Centre d'attraction touristique : escales; hébergement flottant, etc.
- Centre d'événements et de manifestations nautiques, sportives, expositions, publicité.
- Le coût d'investissement est estimé à 50 millions de dinars tunisiens, dont :
 - Rénovation et extension du port, chantier naval et activités annexes: 30 millions de TND
 - Zone d'activités: restaurants, cafés, zones de divertissement, bureaux administratifs: 50 millions de TND.

Etudes techniques terminées (ou en cours)

- Etude de réhabilitation et de protection du port (2015)
- Appel d'offre en cours (2018) pour préparation des dossiers d'appel d'offres